



ÉMILIE ROUSSET MAYA BOQUET

Reconstitution : Le procès de Bobigny

Conception et écriture, Émilie Rousset, Maya Boquet
Mise en scène et dispositif, Émilie Rousset
Avec Véronique Alain, Antonia Buresi, Rodolphe Congé,
Suzanne Dubois, Emmanuelle Lafon, Thomas Gonzalez,
Anne Lenglet, Aurélia Petit, Gianfranco Poddighe, Lamya
Régragui, Anne Steffens, Nanténé Traoré, Manuel Vallade,
Margot Viala, Jean-Luc Vincent en alternance avec Hélène
Bressiant, Renaud Bertin, Stéphanie Farison, Nanyadji
Ka-gara

Dispositif vidéo, Louise Hémon Dispositif lumières, Laïs Foulc Dispositif son, Romain Vuillet Dramaturgie, Maya Boquet Montage vidéo, Carole Borne

Production John Corporation

Coproduction Groupe des 20 Théâtres en Île-de-France ; !POC! (Alfortville) ; T2G – Théâtre de Gennevilliers, centre dramatique national ; Festival d'Automne à Paris

Action financée par la Région Île-de-France et avec l'aide du Ministère de la Culture, avec la participation du DICRéAM et avec le soutien du Fonds d'Insertion pour Jeunes Comédiens de l'ESAD – PSBB et de la Spédidam

Biographie d'Émilie Rousset p.24

Dans un dispositif original, Émilie Rousset et Maya Boquet mettent en scène témoignages et archives issus d'un événement crucial dans l'avancée des droits des femmes. En cheminant parmi quinze interprètes, chaque spectateur construit son propre parcours de réflexion sur le sujet et ses ramifications actuelles, mais aussi sur le processus même de la représentation.

Avec Reconstitution : Le procès de Bobigny, créé en 2019 avec le Festival d'Automne, Émilie Rousset et Maya Boquet s'emparent d'un événement historique : le procès, tenu le 8 novembre 1972, de Marie-Claire Chevalier et de sa mère pour l'avortement de la jeune fille à la suite d'un viol. Moment crucial dans l'avancée des droits des femmes, ce procès mené par la célèbre avocate Gisèle Halimi cristallise les réflexions et combats féministes de l'époque, avec notamment les contributions de Simone de Beauvoir, de médecins Prix Nobel, de Delphine Seyrig ou de Michel Rocard. À partir de la retranscription du procès, prolongée par des témoignages contemporains, Émilie Rousset et Maya Boquet mettent en question à la fois le statut de l'archive et la résonance actuelle des thèmes abordés. Le dispositif original de la pièce déconstruit l'aspect théâtral du procès. Chaque spectateur est invité à mener son propre chemin d'appropriation et de compréhension, en naviguant entre quinze interprètes comme autant de témoignages en adresse directe. En offrant aux spectateurs la possibilité d'une mise en perspective, la pièce interroge la notion même de reconstitution et du décalage entre un événement, les documents produits et leur représentation.

THÉÂTRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, SCÈNE NATIONALE

Mar. 16 et mer. 17 novembre

Durée estimée: 1h30

CONTACTS PRESSE:

Festival d'Automne

Rémi Fort, Yoann Doto 01 53 45 17 13

Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

Véronique Cartier 01 30 96 99 36 | vcartier@tsqy.org

ENTRETIEN

Qu'est-ce qui vous a amenée à utiliser l'archive et l'enquête documentaire comme matière de création ?

Émilie Rousset : J'ai étudié à l'école du Théâtre National de Strasbourg et j'ai commencé par travailler principalement sur des textes contemporains. Ensuite c'est une proximité avec l'art contemporain et un certain cinéma, aux modalités d'écritures plus communes, qui m'a amenée à travailler de cette manière sur des documents. C'est aussi né d'un déplacement physique, je me suis éloignée un temps des plateaux de théâtre pour travailler des dispositifs et des films. Les Spécialistes, pièce également co-signée avec Maya Boquet et qui a été en quelque sorte fondatrice de cette écriture, a été créée au Grand Palais à Paris en 2014. C'est aussi dû à la rencontre avec certaines œuvres. Par exemple, Maya et moi avons été très marquées par un film de l'artiste anglais Jeremy Deller. Dans ce film The Battle of Orgreave, il fait rejouer une manifestation particulièrement violente opposant mineurs et policiers dans le Nord de l'Angleterre le 18 juin 1984. Il a reconstitué cette bataille en faisant appel, entre autres, à d'anciens mineurs et policiers de l'événement. Son film, documenté et subjectif, crée des images différentes de celles des médias et vient troubler les rapports de forces historiques.

Dans vos pièces, vous créez un décalage entre le document et sa représentation. Quel est l'enjeu de ce procédé ?

Émilie Rousset: Les documents sont extraits, montés, assemblés, dupliqués, décontextualisés, pour les analyser et se les approprier. Ensuite on laisse la trace du montage visible pour le spectateur et la réinterprétation des acteurs est toujours mise à vue. Je recherche une friction entre le vrai et le faux. La reconstitution se situe dans une zone intermédiaire particulièrement intéressante: jamais tout à fait dans la réalité, ni vraiment dans la fiction. Je choisis des matériaux où il y a un rapport très fort au langage et à la représentation, par exemple les débats politiques et le procès. J'utilise le théâtre pour décomposer et comprendre ces représentations, jouer de leur langage, et par là, créer des formes théâtrales qui sont des sortes d'hypothèses de la réalité révélant artificialité et merveilleux.

Qu'est-ce qui vous a amenée à prendre pour sujet le Procès de Bobigny (1972) ?

Émilie Rousset : Un des aspects notoires de ce procès est que la sténotypie du greffier a été publiée, ce qui est très rare, puisque les procès ne peuvent pas être filmés, ni enregistrés et que les notes du greffier restent normalement à la disposition des seuls magistrats. Cette publication était un acte militant de la part de Gisèle Halimi et de l'association Choisir, ils auraient pu être poursuivis. Ce qui nous a interpellées, c'est le statut de cette archive ainsi que l'effervescence intellectuelle et militante qui l'habitait. Ce sont aussi les liens avec des préoccupations actuelles et le fait de découvrir des parties de cette histoire moins connues, comme les politiques totalement inverses qui avaient cours dans les Outre-mer au même moment. Parmi les témoins, figuraient notamment Simone de Beauvoir, qui dénonce l'apport économique issu du travail domestique gratuit que fournissent les femmes et l'intérêt qu'a la société à les maintenir à ce poste en exaltant la maternité. Les questions d'égalité salariale et celle de la construction sociale de la femme en tant que mère sont loin d'être résolues. Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi revendiquent aussi le droit absolu à disposer de son corps, ce qui à l'époque est une revendication peu commune. Deux Prix Nobel de biologie témoignent pour tenter de définir ce qu'est la vie, quand elle commence, et par là ce que la science peut apporter à la morale ; des célébrités militantes comme Delphine Seyrig et Françoise Fabian racontent leurs propres avortements et l'aide qu'elles apportent à d'autres femmes pour contourner la loi. Cette avalanche de grands témoins participe à la stratégie de Gisèle Halimi : elle ne se contente pas de défendre les accusées mais elle veut faire le procès de la loi de 1920. Elle dénonce une justice de classe qui condamne toujours les mêmes femmes, celles qui n'ont pas l'argent pour aller à l'étranger ou dans une clinique privée. Ainsi Gisèle Halimi met la cour face aux injustices et aux incohérences de la loi et elle somme les magistrats de se souvenir de leurs cours de jurisprudence. C'est un procès qui fait date d'un point de vue militant et c'est aussi un cas d'école dans l'histoire du droit.

Comment avez-vous sélectionné les témoignages de l'époque et comment les avez-vous articulés avec des documents contemporains ?

Émilie Rousset : Notre reconstitution tente de réactiver un réseau de savoirs, de subjectivités, et de mémoires liés à cet épisode de l'histoire. Nous ne rejouons pas le procès en tant que tel ni dans le texte ni dans le dispositif. La pièce est une réflexion sur la mémoire des évènements passés qui implique bien souvent la perte d'information, le fantasme, et l'ambiguïté face à la réalité des faits. Nous avons interrogé les témoins directs que nous avons pu retrouver. Elles ont des souvenirs nécessairement fragmentaires et citent à quarante cinq ans de distance des phrases du procès. Elles décrivent une tenue, un geste, l'exaspération du procureur et l'absolue nécessité de faire changer cette loi. Nous avons mené des entretiens avec celles et ceux qui poursuivent ces réflexions et ces luttes, militants associatifs, juristes, sociologues, démographes ou scientifiques. Cet événement a beaucoup de ramifications. Aujourd'hui, la liberté de disposer de son corps et celle de choisir le moment de la conception de son enfant sont interrogées à travers des sujets comme la PMA et la GPA. La manière dont la loi et l'État peuvent intervenir sur nos corps, l'évolution des politiques en lien avec la reproduction, posent toujours question. Certains chercheurs ont aussi exhumé et étudié des archives qui éclairent des pans moins connus de cette histoire. Cette reconstitution s'esquisse à travers des témoignages d'aujourd'hui, et cette réalité « flottante », oscillant entre l'autorité des écrits historiques, l'anachronisme et l'interprétation, devient une interpellation sur l'écriture de l'Histoire.

Le dispositif que vous mettez en place est à la fois immersif et ouvert, puisque les spectateurs peuvent prendre des temps de pause, discuter entre eux... Pouvez-vous nous en dire plus ?

Émilie Rousset: Nous ne représentons pas scéniquement l'image très théâtrale du tribunal et du procès. Les robes d'avocats, la barre des témoins, l'allégorie de la justice... On a tous ça en tête et je m'appuie sur cet imaginaire collectif. Il y aura une installation vidéo conçue par Louise Hémon avec des statues du Palais de Justice et le public ira de poste d'écoute en poste d'écoute. Nous voulions nous échapper de la lecture linéaire des événements et isoler dans le procès les thématiques et réflexions qui nous semblaient les plus intéressantes à creuser. C'est aussi une façon de recréer pour

le spectateur le rapport que nous avons eu, Maya et moi, à ce document d'archive : naviguer entre les plaidoiries, les réquisitoires, les témoignages et choisir ensuite d'aller interroger telle ou telle personne. De plus, chaque document est joué plusieurs fois et par plusieurs acteurs, ce principe de boucle et la démultiplication des interprétations montrent le processus de réappropriation. Le spectateur peut assister à différentes interprétations et voir que chaque interprète colore le document avec sa sensibilité, son humour, sa vision. Un acteur très jeune ou une actrice plus âgée qui pourrait être une des protagonistes du procès ne font pas entendre les même choses.

Au-delà du choix qui lui est proposé, est-ce que le spectateur peut tout voir ?

Émilie Rousset: Il y a forcément une part qui échappe, et aucun spectateur n'aura vu le même spectacle. J'aime bien le fait de créer une communauté de réflexion, dans laquelle chacun peut tout de même garder sa liberté de mouvement et sa singularité d'expérience. Un spectateur peut écouter tous les documents mais il ne pourra pas en voir toutes les interprétations... pour ça il faut revenir voir la pièce plusieurs fois.

Quelle est la part de jeu dans ce dispositif?

Émilie Rousset: Il y a un système d'écoute au casque mais ce n'est pas pour autant un dispositif radiophonique, la présence des interprètes et l'adresse direct qu'ils ont avec les spectateurs sont essentielles. Les textes ne sont pas des résumés de nos rencontres: les béances, les hésitations, la manière dont les personnes s'expriment, le rythme, le souffle, sont incarnés. Les comédiens jouent avec une bande-son de l'entretien qu'ils écoutent en temps réel via une oreillette. Ils n'imitent pas le document original mais ils font revivre la pensée en train de se formuler. Cela crée un frottement entre le document et sa reproduction, entre l'acteur et la personne interviewée. À travers le travail de l'interprète apparaît une étrangeté et un humour où la réalité et sa représentation s'embrassent, se contredisent, se complètent...

Propos recueillis par Pascaline Vallée, 2019



Dh la